

La microfinance : un outil de développement durable ?

08 septembre 2004
Betty WAMPFLER

Je vous propose pour cette rentrée de BIM un exercice « d'exploration de la théorie économique », qui s'éloigne un peu de nos préoccupations opérationnelles habituelles, mais dont l'intérêt pour le développement me semble important.

En effet, les choix de développement opérés par les décideurs, les responsables politiques, les bailleurs de fonds, sont toujours fondés sur une « vision » de l'économie sous tendue par des théories. Même si elles ne sont pas explicitées, ces théories guident les analyses et sous-tendent l'élaboration des outils d'évaluation des actions de développement. Il est donc particulièrement important de mieux connaître les cadres théoriques mobilisés pour pouvoir les discuter et éventuellement proposer des alternatives.

La microfinance est aujourd'hui essentiellement analysée à travers le courant théorique dominant de l'économie néo classique et de ses développements récents, économie de l'information, théorie de l'agence ... En marge de ces écoles dominantes, se développent des réflexions plus ou moins alternatives autour des questions d'équité, de justice, de capacités, dont les travaux d'Amartia SEN ont ouvert la voie. Le concept de « développement socialement durable » est issu de ces réflexions et me semble être un outil fertile pour la réflexion sur la microfinance.

Je vous propose d'explorer cette idée à travers un court extrait d'un document de travail universitaire en cours de finalisation – j'en précise l'origine pour expliquer la forme « académique » du texte-

« La microfinance, un outil de développement durable ? »
Betty Wampfler, document de travail HDR, septembre 2004

L'approche du développement socialement durable

Dans ses réflexions sur les leçons tirées de 20 ans de développement de la microfinance, Servet (2004) souligne, en contrepoint des potentialités, les risques que représente la microfinance quand elle est envisagée dans ses seules dimensions de technique de financement : « Faute d'un développement intégrant le microcrédit dans des logiques de solidarité, les risques sont considérables que de moyen de libération, il devienne un vecteur d'oppression par un surendettement des populations séduites par une proposition de crédit ».

Les études d'impact et analyses de situation de crise des institutions de microfinance mettent en évidence ce risque de surendettement, mais aussi le risque d'accélération des processus de différenciation économique et sociale par concentration des services sur une frange « rentable » de population. Un autre facteur de risque est l'illusion d'un développement rapide et généralisé d'une microfinance, outil de lutte contre la pauvreté, à l'échelle planétaire pour peu que soit respectées « les bonnes pratiques ». Face à ces risques, Servet (2004) insiste sur la nécessité d'inscrire la microfinance dans une perspective d'économie sociale et solidaire et sur l'urgence de « construire les concepts adéquats à la compréhension des rapports sociaux en émergence, et d'un point de vue pratique de mesurer les impacts de ces dispositifs et de ces nouvelles formes d'action publique et collective et des questions de gouvernance qu'elles posent ».

Fondamentalement, c'est donc la question « la microfinance est-elle un outil de développement durable ? » qui est posée.

Dans les années 90, la microfinance est devenue un outil emblématique des politiques de lutte contre la pauvreté et constitue aujourd'hui un creuset très fertile pour toutes les interrogations liées à cette approche du développement. Prenant le relais des politiques d'ajustement structurel, les stratégies de lutte contre la pauvreté impulsées par la Banque Mondiale ont d'abord mis l'accent sur l'équilibre monétaire et la croissance comme facteurs de recul de la pauvreté, en négligeant dans un premier temps les conséquences des politiques engagées sur la vulnérabilité des populations et les inégalités économiques et sociales (Ballet, Dubois, Mahieu, 2003). Sous l'égide du PNUD, une approche alternative se développe depuis une décennie à travers le concept de « développement humain », fondé sur l'approche par les capacités d'A.Sen. « Le développement humain et les politiques associées visent à accroître la capacité des individus à « mieux fonctionner », c'est à dire à vivre mieux et à s'épanouir (Sen, 1987, 1999). Dans cette optique : « Les individus sont la véritable richesse d'une nation. Le développement doit donc être un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Il a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, en bonne santé, d'acquérir les connaissances qui les aideront dans leur choix et d'avoir accès aux ressources leur assurant un niveau de vie décent » (PNUD, 1990) » (Ballet, Dubois, Mahieu, 2003).

L'approche par les capacités d'A.Sen considère que « Chaque personne possède des capacités qu'elle peut mettre en œuvre pour vivre en état de bien être. Les capacités prennent de multiples formes (économiques, humaines, sociales, financières, etc.), le revenu monétaire n'en est qu'une composante. Chaque personne combine ses capacités, en jouant sur leur propriétés et leurs limites, de façon à assumer ses responsabilités, tout en restant raisonnable vis à vis de sa communauté. [] Cette combinaison définit sa structure de capacités ». (Mahieu, 2003). Cette structure de capacités est fragile ; elle peut évoluer, positivement ou négativement, sous l'impact de facteurs exogènes : catastrophes naturelles, accident de la vie, mais aussi politiques publiques, ou actions de développement. Cette approche par les capacités se décline au niveau des personnes, de collectifs, de sociétés.

L'intégration des approches en termes de capacités avec une préoccupation de durabilité conduit à formaliser les concepts de développement durable et de « développement socialement durable » (Dubois, Mahieu, Poussard, 2001). Le développement durable « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir à assurer les leurs » ; il est fondamentalement multi-dimensionnel : environnemental (préservation des ressources naturelles), économique (par une croissance respectueuse des équilibres économiques et

n'engendrant pas de dettes pour les générations futures), social (préservant la cohésion sociale et renforçant les capacités des populations), politique (fondé sur la participation et la responsabilisation citoyenne), culturel (reconnaissance des identités). « Le concept de développement durable traite de quatre grands problèmes : la multidimensionnalité des phénomènes considérés, l'irréversibilité de certaines situations engendrées par le développement, l'équité intra et intergénérationnelle et les situations de risque et d'incertitude qui en découlent » (Dubois, Mahieu, Poussard, 2001). Le développement socialement durable est « un développement qui garantit aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien être (sociale, écologiques ou économiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité d'une part, dans la distribution intragénérationnelle de ces capacités et d'autre part, dans leur transmission intergénérationnelle » (Ballet, Dubois, Mahieu, 2003). Les principes de la durabilité sociale peuvent être élaborés en considérant les relations entre les différentes formes de la pauvreté, entre la croissance/pauvreté/inégalités, entre la vulnérabilité des populations et le renforcement de leurs potentialités, entre les inégalités et le niveau de cohésion sociale. Cette approche engage la réflexion politique. Le concept de développement socialement durable permet de dépasser la vision utilitariste étroite de la pauvreté. La fragilité des capacités des populations et le risque d'irréversibilité des actions de développement engagent la responsabilité politique et conduisent à se référer à un principe de précaution sociale.

Les questions soulevées par cette approche apparaissent particulièrement pertinentes dans le champ de la microfinance et offrent un cadre théorique fertile pour penser la problématique de l'impact de la microfinance.

Le développement socialement durable, un cadre théorique pour l'analyse de l'impact de la microfinance

Les conventions de microfinance sont-elles des outils de développement durable ? Engendrent-elles un processus de développement durable ?

La réflexion ouverte par le concept de développement socialement durable offre un cadre d'analyse heuristique pour traiter la question de l'équité et de l'impact de la microfinance. Il permet d'aborder cette question de l'impact dans ses multiples dimensions, en s'interrogeant sur les effets de la microfinance sur les capacités économiques, financières, sociales, organisationnelles des personnes ou des organisations.

L'impact de la microfinance sur les capacités se décline en trois questions :

- ▷ l'accessibilité au service financier par les différentes catégories de population
- ▷ le service financier permet-il de renforcer les capacités économiques, financières, sociales, humaines ?
- ▷ l'équité du service financier : ces caractéristiques sont-elles équitablement partagées par les différentes catégories de population ?

L'innovation ne risque-t-elle pas d'engendrer des inégalités nouvelles, de renforcer les processus de différenciation économique et sociale, d'accroître la vulnérabilité ?

Si ce cadre ouvre bien des perspectives théoriques intéressantes par rapport à la problématique de l'impact des innovations financières, et plus largement des services et des actions de développement, il présente aussi de sérieuses difficultés méthodologiques :

- (i) Le concept de « capacité » est en cours de construction ; l'analyse ne peut donc pas s'appuyer sur des catégories éprouvées ;
- (ii) Le concept n'étant pas stabilisé, les indicateurs susceptibles d'en rendre compte, de mesurer les capacités et leur dynamique sont eux aussi en cours d'élaboration ; chaque analyse aura donc à effectuer la conceptualisation de ses propres indicateurs ;
- (iii) Les capacités ont des dimensions quantitatives, mais aussi qualitatives, d'autant plus difficiles à appréhender
- (iv) Les dispositifs d'observation d'impact sont forcément complexes dans la mesure où ils doivent permettre l'articulation entre différents niveaux (micro/meso/macro), différentes dimensions (économique, social, anthropologique, politique,...) et prendre en compte les évolutions temporelles (analyse diachronique)
- (v) L'analyse de l'impact des services financiers rencontre par ailleurs les problèmes classiques de l'attribution (dans quelle mesure une évolution au niveau d'une unité économique est elle attribuable à un facteur donné dans un contexte où interfèrent différents facteurs ? Par exemple, l'amélioration de revenu observée est-elle le fait de l'accès au crédit ou de l'ouverture d'une nouvelle route, ou de l'acquisition de compétences nouvelles par le producteur ?).
- (vi) Dans le cas des services financiers, l'analyse d'impact se heurte au problème spécifique de la fongibilité de l'argent et du crédit.

Bibliographie

- Ballet J., Dubois J.L., Mahieu F.R., 2003. Le développement socialement durable : un moyen d'intégrer capacités et durabilité. Communication à la « 3ème Conférence on the Capabilities Approach ». University of Pavia, 6-9 septembre 2003.
- Banque Mondiale, 1989. Rapport sur le développement dans le monde 1989. Systèmes financiers et développement. Banque Mondiale, Washington DC, 281p.
- Dubois J.L., Mahieu F.R., Poussard H., 2001. La durabilité sociale comme composante du développement humain durable. In « Développement : vers un nouveau paradigme ? » Cahiers du GRATICE n°20, Université de Paris XII Val de Marne, pp.95-113.
- Dubois J.L., Mahieu F.R., 2003. Personnalisme, capacités et durabilité. Fondements éthiques pour un développement socialement durable d'Emmanuel Mounier à Emmanuel Levinas. Communication à la « 3ème Conférence on the Capabilities Approach ». University of Pavia, 6-9 septembre 2003.
- PNUD, 1990. Rapport sur le développement dans le monde.
- Sen A., 1987. Commodities and Capabilities. Oxford India Paperbacks, Oxford University Press, Oxford.
- Sen A., 1999. Ethique et économie, et autres essais. Collection Philosophie morale. PUF, Paris.
- Sen A., 2000. Un nouveau modèle économique : développement, justice, et liberté. Odile Jacob, Paris.

Servet J.M., 1996. Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique : une approche socio-économique. In Gentil D., Hugon Ph., ed. « Le financement décentralisé. Pratiques et théorie ». Revue Tiers Monde, Tome XXXVII, n°145, janv-mars 1996.

Servet J.M., 2003. Introduction générale au 5ème rapport du Centre Walras : Microfinance : les leçons du Sud. In « Exclusion et liens financiers ». Rapport du Centre Walras 2003. Sous la direction de I.Guerrin, J.M.Servet. Economica. Pp.3-20.

Stiglitz J. et Hoff K., 1993. A Theory of Imperfect Competition in Rural Credit Markets in Developing Countries. Institut For Policy Reform IPR 49. 1993

Wampfler B., 2004, à paraître. Mémoire d'habilitation à diriger la recherche, présenté à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines.

★ ★ ★

CONTRIBUTION

RE : 09 septembre 2004
Benoît Granger

| *Le texte de Betty est magnifique !*

Comme je suis en train d'écrire un papier sur le micro crédit ici, j'ai dû relire quelques études pour tenter de trier points communs et points de divergence. Le texte de Betty est une aide réelle.

Parmi les papiers disponibles, qui méritent d'être relus à l'aide de la grille qu'elle propose, je vous en suggère deux :

- ▷ CGAP sur « commercialisation et dérive des IMF en Amérique latine », 2001, dont les conclusions optimistes sont très contestables
- ▷ MFC : measuring social performance of MFI, spotlight 5, Nov. 03 (appliqué aux NIS, bien entendu)

(tous deux sur leurs sites respectifs)

Il me semble que ces lectures ou relectures devraient permettre des débats féconds...

Bien à vous tous, et encore merci à Betty